

Nice, le 22 janvier 2020

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

L'Inspecteur d'Académie-Inspecteur
Pédagogique Régional d'Histoire-Géographie

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles
S/c des IEN de circonscription

Mesdames et Messieurs les Principaux et
Provoiseurs

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
établissements (écoles, collèges, lycées) de
l'enseignement privé sous contrat

Objet : Concours « Découvrons notre Constitution »

PJ. : Règlement du concours
Formulaire de préinscription

Affaire suivie par
Géraldine Willems

Coordonnatrice
Défense Mémoire et
Citoyenneté

Mél.
geraldine.willems@c-nice.fr

Tel.
06 21 58 79 43

DSDEN des Alpes-
Maritimes
53 Avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

L'une des missions essentielles de l'École est de transmettre et de faire vivre les valeurs de la République, contribuant ainsi à l'éducation de futurs citoyens, éclairés, libres et engagés. Le ministère de l'Éducation nationale et le Conseil constitutionnel se sont associés pour organiser dès 2016 le concours intitulé "Découvrons notre Constitution".

Cette action éducative propose aux élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème), cycle 4 (5ème, 4ème et 3ème) et des lycées publics et privés sous contrat, ainsi qu'aux élèves des établissements agricoles, d'appréhender, par une réflexion et un travail collectif, les grands principes sur lesquels est fondée notre République.

Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen de l'élève permet aux enseignants d'aborder avec leurs élèves de manière pratique le « droit vivant », celui que chacun exerce au quotidien sans en avoir toujours conscience. Ce concours participe ainsi à l'acquisition par les élèves des connaissances et compétences attendues notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique (des cycles 3 et 4, du lycée) ayant pour finalités le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la République, ainsi que la construction d'une culture civique.

Vous trouverez ci-joint en annexe le règlement du concours et les informations pratiques nécessaires. Le formulaire de pré-inscription sera adressé à Mme Géraldine

Willems, coordonnatrice Défense Mémoire Citoyenneté à l'adresse : geraldine.willems@ac-nice.fr, dans les délais les meilleurs.

Le formulaire numérique de descriptif du projet est pour sa part téléchargeable sur la page suivante : <http://eduscol.education.fr/notreconstitution>.

Les établissements adresseront leurs dossiers de candidature à l'Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) de leur département avant le **mardi 17 mars 2020**, délai de rigueur. Celui-ci transmettra ensuite l'ensemble des travaux au référent académique « Mémoire et citoyenneté » pour l'organisation du jury académique qui sélectionnera les meilleures productions (3 maximum par cycle). Celles-ci seront transmises au ministère pour être soumises au jury national.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce concours.

L'Inspecteur d'Académie
IPR d'Histoire-géographie
Réfèrent académique
« Mémoire et Citoyenneté »



Jean-Marc NOAILLE

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des
Services de l'Education
Nationale des Alpes Maritimes



Michel-Jean FLOC'H